

IV

Ce qui n'est pas moins remarquable que tous ces appels du Sauveur à la réparation, c'est qu'il a voulu en même temps en enseigner lui-même la pratique. Il a spécifié certains actes comme lui étant très agréables et très efficaces. Ce sont principalement l'*amende honorable*, la *communion réparatrice*, la *Messe et la visite réparatrices*, et l'*Heure sainte*. De plus, Il a fait connaître à la Bienheureuse la manière de les pratiquer.

Il ne faudrait pas penser, toutefois, que Notre-Seigneur a voulu proscrire les autres manières de satisfaire déjà en usage dans l'Eglise et dont les principales sont, outre la prière, l'aumône, le jeûne et les autres mortifications corporelles. Non. Ces œuvres sont aussi toutes belles à ses yeux. Mais nous devons croire que JÉSUS-CHRIST, en multipliant les moyens de réparer, s'est proposé de rendre plus accessible à la masse des fidèles le culte de la réparation et ainsi de le généraliser dans l'Eglise.

Qu'il ait recommandé certaines pratiques de préférence à d'autres, c'est que sa divine Providence les a jugées plus appropriées aux besoins de nos temps pour lesquels il les a réservées et qu'il leur attribue une efficacité particulière.

Cette pensée devrait stimuler notre zèle et nous les faire embrasser avec ardeur. Nous n'avons pas aujourd'hui à les exposer dans le détail. Elles sont d'ailleurs assez connues des membres de l'Apostolat de la Prière qui les a fait siennes, surtout la communion réparatrice, hebdomadaire et mensuelle, ainsi que l'Heure sainte, pratiques enrichies par les Papes de nombreuses indulgences. C'est ainsi que l'Apostolat de la Prière a contribué pour une bonne part au grand mouvement de réparation qui dans la dernière moitié de ce siècle a suivi par le monde le développement merveilleux de la dévotion au Sacré-Cœur.

Répondant aux vifs et pressants appels du divin Maître, entrons donc nous aussi dans ce saint et salutaire mouve-